

217C1171
FR0000035743-DIV25

8 juin 2017

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ETAM DEVELOPPEMENT

(Euronext Paris)

Les sociétés Finora¹ et ETAM DEVELOPPEMENT ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ETAM DEVELOPPEMENT sont applicables.

¹ La société Finora est contrôlée par la famille Milchior.

² Cf. communiqué diffusé le 7 juin 2017 par les sociétés Finora et ETAM DEVELOPPEMENT.